



Établissement public du Musée National Picasso - Paris

Délibération du conseil d'administration n° 2011 - 5

AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE M. BODIN

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso - Paris, notamment les 11° de son article 11 et 9° de son article 13,

Vu le marché n°09-02-747 notifié le 1^{er} juillet 2009 à M. Jean-François BODIN, mandataire d'un groupement de maîtrise d'œuvre, ensemble ses deux avenants ;

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 3 mars 2011,

Adopte la délibération suivante :

Article unique. - Le président de l'Établissement public du musée national Picasso - Paris est autorisé à signer l'avenant n°3 au marché n°09-02-747 susvisé annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le *4 Mars* 2011
Par le conseil d'administration

Le président,
Anne BALDASSARI